# Le principe de connexion entre le droit fiscal et la comptabilité (Document en Français)

## Accès au(x) document(s)

#### Accéder au(x) document(s) :

https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/faa8c110-e7a9-449f-8da0-670b7854bb65

https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/faa8c110-e7a9-449f-8da0-670b7854bb65

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

#### Modalités de diffusion de la thèse :

• Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).

#### Informations sur les contributeurs

Auteur : <u>Diarrassouba Aboubakar Sidiki</u>

Date de soutenance : 09-03-2015

Directeur(s) de thèse : Gest Guy

Etablissement de soutenance : Paris 2

Ecole doctorale: École doctorale de droit privé (Paris: 1992-....)

## Informations générales

**Discipline**: Droit privé **Classification**: Droit

**Mots-clés libres :** Unité du droit, Connexion comptablo-fiscale, Connexion matérielle, Connexion formelle, Bilan fiscal, Preuve comptable, Harmonisation fiscale, ACCIS, Normalisation comptable internationale, Politique fiscale

#### Mots-clés:

- Droit -- Unification européenne
- Comptabilité -- Droit France
- Politique fiscale France
- Assiette de l'impôt France
- Sociétés -- Impôts France
- Normes comptables internationales
- Sécurité juridique

Résumé: Depuis les réformes fiscales du 20ème siècle, l'alignement de principe du droit fiscal sur le droit privé et la comptabilité s'est progressivement imposé en droit fiscal français. En matière de fiscalité des entreprises, un principe de connexion entre le droit fiscal et la comptabilité a été consacré sur le fondement de textes épars, de la jurisprudence, de la doctrine majoritaire et du pragmatisme de l'administration fiscale; mais surtout au nom de l'unité opératoire du droit considérée en phase avec les impératifs du droit fiscal telles la simplicité, la sécurité juridique, l'imposition selon la capacité contributive. A l'aune des principaux impôts commerciaux, la connexion présente une portée très large qui se dédouble en connexion matérielle et formelle. A l'épreuve de l'adoption mondiale du référentiel comptable de l'IASB et de l'harmonisation de la fiscalité directe des entreprises au sein de l'Unior Européenne, le droit français, bien que tiraillé, a fait le choix du maintien de la connexion dans le cadre de la convergence du PCG avec les normes IAS-IFRS sans le secours d'une véritable politique fiscale optimale devant tendre vers l'élargissement de l'assiette des impôts en contrepartie d'une réduction des taux et vers la réduction des coûts de conformité de l'impôt au moins au sein de l'Union Européenne. Mais, à la lumière de ces impératifs fiscaux, de la logique juridique et du droit fiscal américain, les potentialités de la déconnexion doivent être explorées notamment le projet d'ACCIS soutenu par la France et reposant sur une assiette autonome et élargie, l'admission optionnelle du bilan fiscal et la réduction des concepts fiscaux transversaux.

## Informations techniques

Type de contenu : Text

Format: PDF

### Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : Star Identifiant : 2015PA020002 Type de ressource : Thèse